



Communiqué de presse

Le 3 juin 2026

Renoncement de l'École polytechnique à son projet avec Microsoft : une victoire pour la souveraineté numérique

Je me félicite de la décision de l'École polytechnique de renoncer au projet de migration qui prévoyait le recours aux services de Microsoft pour certaines de ses infrastructures.

En mars 2025, j'avais en effet alerté les pouvoirs publics sur les risques liés à l'utilisation, par des acteurs publics stratégiques, de solutions soumises à des législations extraterritoriales.

À travers une question écrite adressée au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, j'avais souligné l'urgence que soient pleinement prises en compte les exigences de souveraineté, de sécurité juridique et de maîtrise des données publiques, conformément d'ailleurs aux orientations, datant de 2021, de la direction interministérielle du numérique, interdisant le déploiement de Microsoft 365 dans l'administration, ou à la règle n° 9 de la circulaire PM dite « *cloud* au centre » du 5 juillet 2021, actualisée par la circulaire n° 6404/SG du 31 mai 2023, dont les principaux éléments sont désormais intégrés dans la loi à l'article 31 de la loi SREN2 du 24 mai 2024. Comme c'est trop souvent le cas concernant les questions écrites, la réponse apportée quelques mois plus tard m'avait, je dois le dire, quelque peu laissé sur ma faim.

Je me réjouis donc que les alertes portées au Parlement, je pense aussi aux travaux approfondis conduits par la commission d'enquête sur la commande publique du Sénat, aient contribué à créer les conditions d'une réévaluation de ce projet. Cette décision me fait espérer que les enjeux de souveraineté numérique sont désormais pleinement intégrés dans le débat public et dans les choix des institutions les plus prestigieuses de notre pays.

Au-delà du seul cas de l'École polytechnique, ce revirement doit constituer un signal fort adressé à l'ensemble des administrations, établissements publics et opérateurs de l'État. La commande publique doit être un levier de souveraineté, les choix technologiques ne peuvent être dissociés des enjeux de protection des données, d'indépendance stratégique et de respect du droit européen. J'espère que ce n'est là que le début d'un mouvement vertueux.